



Règlement du cross-country du Pont d'Allemagne des 24 heures non-stop d'Eppeville

Titre I : Articles pérennes

1 L'association 24 Heures Non-Stop d'Eppeville est propriétaire de tous les droits, tenant et aboutissant à l'organisation des manifestations suivantes dans l'ordre du calendrier sportif annuel : les journées « Portes Ouvertes des 24 heures non-stop d'Eppeville », la journée « Interclubs de rentrée d'Eppeville », le « Kilomile d'automne d'Eppeville », la « Circadienne d'Eppeville », le « Cross-country du Pont d'Allemagne », la journée « Indoor Jeunes d'Eppeville », le « Kilomile de printemps d'Eppeville », la journée « Quadrathlon d'Eppeville », les « Vingt-Quatre Heures Non-Stop d'Eppeville », le « Mémorial d'Eppeville » et les « Deux jours d'Eppeville ». L'association, déclarée au Journal Officiel, affiliée, au fonctionnement démocratique soumis à élections annuelles, est représentée en toutes occasions par son président (sa présidente) ou son représentant.

2 L'épreuve du Cross-country d'Eppeville se dispute sur la zone de pêche et de loisirs du Pont d'Allemagne et environs immédiats, en principe en décembre de chaque année.

3 Ce Cross-country s'adresse à tous, coureurs, randonneurs, jeunes, adultes, masculins et féminines. Aucune aide extérieure à eux-mêmes ne leur est autorisée hors les services de santé et de soins médicaux éventuels (bâtons nordiques interdits).

4 Le programme comprend :

- une épreuve d'initiation pour enfants non –autorisés à pratiquer la compétition- gratuite.
- une épreuve ouverte aux poussins, benjamins, minimes (filles et garçons), gratuite.
- une épreuve ouverte aux autres catégories d'âge d'un tour, deux tours ou trois tours de circuit (au choix des participants) d'environ 2km800, avec droit d'inscription défini chaque année en Assemblée Générale de l'association.

5 Les engagements sur place seront possibles sous la responsabilité d'un juge arbitre.

6 Le contrôle des épreuves sera assuré par un jury de commissaires. Les secours seront organisés. Il n'y aura pas les diverses commodités (vestiaires, douches, toilettes).

7 Un défibrillateur ainsi qu'un premier jeu de brancards seront prévus.

8 Les licenciés des fédérations reconnues par l'état seront autorisés à participer. Les non-licenciés aussi sous réserve de déposer un certificat médical d'aptitude au sport de compétition datant de moins d'un an.

9 L'organisation contracte une assurance légale pour l'ensemble de la manifestation mais décline toute responsabilité pour tout accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du concurrent, faux document ou accident dû au non-respect des consignes.

10 Une extrême correction tant physique que morale sera exigée de tous les concurrents au risque de mise hors-course possible dès la première infraction constatée. Le port de façon visible des insignes distinguant les concurrents est obligatoire, côté poitrine. Tout athlète ne respectant pas cette règle sera mis hors course dès la première infraction.

11 Tous les véhicules personnels devront être garés sur les parkings réservés à cet effet.

12 Aucun suiveur d'aucune sorte n'est autorisé sur le parcours.

13 A propos de toutes les images et de tous les classements : aucun participant n'y a droit de regard. Images et classements sont totalement du ressort et propriété de l'organisation.

Date de l'approbation en CA du présent règlement : 30 novembre 2022 à Eppeville





Règlement du Cross-country du Pont d'Allemagne des 24 heures non-stop d'Eppeville

Titre II : Articles annuels

édition 2023

1 Horaire 2023 :

<u>Samedi</u>	14h00 → préparation du circuit,
<u>Dimanche</u>	10h00 → vérification du circuit, montage des barnums
	12h00 → casse-croûte
	13h00 → accueil des concurrents et distribution des dossards,
	14h00 → animation pour débutants,
	14h20 → poussins, benjamins et minimes,
	15h00 → autres concurrents (1, 2 ou 3 tours de circuit),
	à partir de 16h00 → podiums,
	à partir de 16h30 → démontages divers et rangements,

2 En 2023 : les droits de participation sont fixés comme suit :

Gratuit jusque minimes inclus (même sur place),
6€ pour les autres catégories (+ 2€ sur place),

3 Récompenses : jusque minimes, médaille à chaque arrivant, autres catégories, coupe à chaque 1^{er} des catégories Ufolep. Boisson chaude à chaque participant en échange du dossard. Aucun prix en espèce ni tirage au sort.

24 En 2023, la date retenue pour organiser ce cross-country est :

→ **dimanche 17 décembre 2023**

Date de l'approbation en CA du présent règlement : 30 novembre 2022 à Eppeville

Ayant pris connaissance du règlement affiché, chaque participant par son retrait de dossard, s'engage à le respecter, stricto-sensu.

